

FORMATION – Développement Professionnel Continu (DPC)
Kinésithérapeutes et Infirmières libéraux

Le réseau Lutter Contre la Douleur **offre un programme qui permet à tous les kinésithérapeutes et infirmières libéraux, de satisfaire leurs obligations de Développement Professionnel Continu (DPC)*.**

➤ **Intitulé du programme :**

Améliorer la prise en charge des patients souffrant de douleur chronique et /ou en fin de vie.

➤ **Dates des sessions et thématiques :**

Choisir au moins deux dates parmi

- **13 NOVEMBRE 2014 : « Quoi de neuf dans les traitements de la douleur ? » Paris**

Points abordés : les opioïdes faibles, les opioïdes forts avec des vignettes cliniques.

- **DECEMBRE 2014 (date à préciser): « Lombalgie : nouveautés dans la prise en charge » Paris**

Points abordés : Traitement médicamenteux ou pas ? Morphinique ou pas ? Quelle évaluation pour quelle réadaptation physique ?

- **19 DECEMBRE à partir de 12h30 : réunion pluri professionnelle, Paris**

«Audit et analyse de cas».

➤ **Les 3 étapes du programme :**

- **Etape 1 : Modules de e-learning sur la prise en charge de la douleur**

Formation à distance non présentielle et accessible à tout moment

Fondamental : "Acquisition ou perfectionnement de connaissances ou compétences"

Format : catalogue disponible de 10 modules de formation de 1H45

Validation de l'étape : valider 2 modules au choix.

- **Etape 2 : Evaluation des besoins et aspects pratiques des prises en charge**

Tronc commun élaboré pour toutes pathologies pour évaluer, diagnostiquer, traiter et améliorer la qualité de vie des patients douloureux.

Fondamental : "Evaluation des pratiques professionnels".

Format : réunion de 3h30 en soirée), «Présentiel».

Validation de l'étape : participer à 1.

- **Etape 3 : Audit et analyse de cas, réunions pluri professionnelles**

Analyse de situations rapportées par les participants sur différentes pathologies (1 ou 2 par sessions) avec un modérateur et un animateur spécialistes de la thématique.

Fondamentaux : "Evaluation des pratiques professionnelles" et "Mise en place et suivi d'actions d'amélioration".

Format : réunion de 3h (demi-journée), «Présentiel».

Validation de l'étape : participer à 1 réunion.

Votre participation vous donne potentiellement droit à **une indemnisation**

Comment s'inscrire ?

Pour toute question contactez Gaëlle Savigneau (IDE)

au 01 43 41 14 00 ou infirmiere.lcd@free.fr

* Le DPC est une démarche individuelle, permanente, obligatoire, et annuelle. Elle s'impose à tous les professionnels de santé.